

REPUBLIQUE FRANCAISE



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mercredi 05 Juillet 2017**

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h30.

**Procurations :**

Virginie ARTERO a donné procuration à Christian BRONDOLIN  
M.Claude POUZOL a donné procuration à Françoise CHEROUTE  
Vincent DAVAL a donné procuration à Eric BRUCHET  
Régine LEMAITRE a donné procuration à Emmanuelle AZARD  
Anthony MOTOT a donné procuration à Claude MARTINELLI  
J.Pierre CHABERT a donné procuration à Philippe PIGNET

**Absent sans procuration :**

Michel MARTIN

Mme Emmanuelle AZARD est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

\*\*\*\*\*

En préséance le CAUE fait une présentation par diaporama du projet de la « Maison des Associations », qui s'en suit d'un débat.

Mme ANDREIS s'étonne de cette démarche. Pourquoi utiliser un ancien bâtiment avec toutes les contraintes architecturales que cela comporte. Il serait peut-être plus judicieux de s'occuper dans un premier temps du bâtiment.

M. BEAU répond que le diagnostic technique a été validé en amont, pour permettre aux architectes de travailler. C'est la procédure normale.

Mme ANDREIS s'inquiète pour les murs et la façade.

M. BEAU rappelle que le bâtiment est vétuste, mais que la façade sera préservée et reconstituée dans son intégralité.

M. PIGNET demande si une simulation de programme a été pensée ?

M. BEAU rappelle que le CAUE a abouti à un arbitrage afin de déterminer des pôles et une polyvalence des salles. Les besoins des associations ont été pris en compte, une pièce sera dédiée à l'accueil.

M. PIGNET remarque que la musique est beaucoup en pour parler dans le débat. Il souhaite savoir si ce bâtiment est un projet d'école de musique.

Mme EIDENWEIL s'inquiète que ce bâtiment devienne la « maison de la culture »

Mme le Maire informe que chaque association a reçu un questionnaire afin de faire état de leurs besoins et de leurs souhaits. Elle précise que le pôle administratif sera mutualisé avec un planning établi du lundi au samedi.

Il y aura également un pôle « petite enfance ». L'école de musique aura un pôle privatisé ne gênant pas les autres associations.

\*\*\*\*\*

Après 20mn d'exposé le débat se termine et laisse place à la réunion de l'assemblée.

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du 24/05/2017

Le procès-verbal du 24/05/2017 est voté à l'Unanimité

Madame le Maire souhaite substituer le rapport n°3 au rapport n°3Bis et demande l'accord aux élus présents. La requête est acceptée à l'Unanimité.

### **Rapport n°1 : Approbation du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP).**

M. ARMENICO ne comprend pas la suppression du diamètre 1000 dans l'ancien canal des Alpines.

M. BRONDOLIN explique que c'est un diamètre 800 qui était colmaté à 80%. Il a été détruit afin de créer un canal d'écoulement favorisant le flux des eaux pluviales.

Mme GENTE souligne que nous avons tout intérêt à voter ce rapport. Par rapport à la Métropole, heureusement que nous avons démarré une vraie étude.

M. BRUCHET dit que les autres communes vont se mettre à niveau.

Mme REILLE demande si on peut avoir l'assurance que cela se fera, comme on l'a programmé avant 2018 ?

Mme GENTE répond que la Métropole prend en compte ce transfert et fera un choix sur les 10 actions.

M. PIGNET demande si cela signifie que rien ne se passera jusqu'à 2018 ?

M. BRUCHET dit qu'on peut lancer l'appel d'offre, trouver un Maître d'œuvre et travailler sur le Schéma Directeur.

M. PIGNET dit que l'on est toujours dans l'étude, on a simplement une vision pas très précise. Et comment vont être réalisés ces travaux ?

M. BRUCHET explique qu'il faut créer un nouveau réseau.

M. PIGNET constate que c'est faire une étude, sur une autre étude.

Mme GENTE démontre que ce n'est pas cela, on avance étape par étape. Pour vous dire que l'étude est bien avancée, les fiches d'action sont établies ; mais ensuite, il faut respecter la Maîtrise d'œuvre.

M. BRUCHET précise que c'est toujours la même procédure ; la maîtrise d'œuvre précise les études préalables afin de lancer les travaux.

M. FERREINT était présent à la Commission et dit son inquiétude par rapport au planning des travaux.

M. BRUCHET dit que le risque d'inondation et de débordements sur des phénomènes exceptionnels existent sur le Schéma Directeur mais pas de risques humains.

Mme GENTE dit que les quartiers bas sont prioritaires. Le grand fossé le long du lotissement Le Roure et Fontenelle est une solution pertinente présentée au Schéma Directeur Pluvial.

M. PIGNET suggère de lancer l'appel d'offre rapidement.

M. GABELLO rappelle qu'une fois la procédure d'appels d'offre engagée, la Métropole sera obligée de l'accepter.

M. ARMENICO propose d'annoncer cela à la population pour rassurer, car les projets de la Métropoles restent incertains avec une dette de 2 milliards.

Mme GENTE précise que le transfert sera obligatoire en 2018

Vote à la **Majorité**.

**5 Abstentions** : Mmes ANDREIS, REILLE et Mrs FARRO, FERREINT, ARMENICO

### **Rapport n°2 : Acquisition des parcelles cadastrées section B463 et B464 dans le cadre de la préemption SAFER.**

M. PIGNET demande pourquoi M. TROTOBAS ne loue pas directement au propriétaire ?

Mme le Maire rappelle que la volonté de la commune est de soutenir les agriculteurs. La SAFER fait un travail d'acquisition et ensuite propose l'achat à la commune. La commune peut se porter acquéreur uniquement si le futur acquéreur est un agriculteur. Dans ce cas le bien sera loué avec un bail à ferme

Mme REILLE demande le montant du loyer de ces parcelles

Mme le Maire répond qu'il faut attendre que la commune soit propriétaire du bien pour ensuite établir de bail rural mais que les tarifs des baux ruraux ont été délibérés en conseil municipal le 29 mars 2017.

Vote à l'**Unanimité**

**Rapport n°3bis : Rythmes scolaire, retour à la semaine des 4 jours.**

Mme le Maire fait un retour sur la réforme scolaire mise en place en 2014 et la dérogation, via le décret n°2017-1108 du 27/09/17, relative à l'organisation de la semaine à 4 jours.

M.MARTINELLI demande si l'académie peut s'opposer au retour de la semaine à 4 jours.

Mme le Maire précise que la décision finale revient effectivement à l'académie de la circonscription de St Martin de Crau

Mme POURCIN s'interroge sur le devenir des intervenants

Mme le Maire précise que les intervenants avaient des contrats renouvelés de vacance à vacance (6 semaines) et qu'ils sont favorables au retour des 4 jours.

M.PIGNET informe qu'eux aussi sont favorables à la semaine des 4 jours.

Vote à la **Majorité**

**1 Abstention** : Mme Valentine HENTIC (modifié le 01/08/17)

**Rapport n°4 : Tarification des repas pour l'année 2017/2018.**

Mme ANDREIS demande quelles communes bénéficieront du portage de repas ?

Mme le Maire explique que la commune garde la possibilité de livrer différentes communes dont la ville de Lamanon qui serait intéressée.

M.FERRIENT souhaite des explications sur le mode d'achat des produits servis en cantine

M.RICARD répond que les agriculteurs doivent être en capacité de fournir à la demande. Un marché d'appels d'offre a été lancé avec des critères de proximité.

M.ALLEGRINI précise que chaque marché est mis en ligne sur la plateforme et que la commune a fait le choix d'un certain pourcentage de produits bio.

Mme EIDENWEIL fait référence au prix élevé du repas exceptionnel (4,50€).

Mme le Maire fait remarquer que tarif exceptionnel = repas exceptionnel

Vote à l'**Unanimité**.

**Rapport n°5 : Désignation des membres de la SAEM.**

Mme le Maire propose M. Claude MARTINELLI comme suppléant de ses fonctions à la SAEM

La régularisation de ce dossier étant complexe, la commune s'appuie sur un cabinet d'avocats

Aucun débat

Vote à l'**Unanimité**.

**Rapport n°6 : Création d'une commission « Patrimoine funéraire ».**

Après consultation de l'assemblée, le vote se fait à main levée

Mme le Maire propose comme membres de la commission « Patrimoine funéraire » :

- Helene GENTE Présidente
- Antoine ALLEGRINI Vice-président
- Virginie ARTERO

- Christian BRONDOLIN
- Eric BRUCHET
- Mauricette AGIER
- Vincent DAVAL

2 membres de l'opposition se présentent :

- Armelle ANDREIS
- Nadine POURCIN

Vote à l'**Unanimité**.

#### **Rapport n°7: Mise en œuvre des contrats d'apprentissage.**

M.PIGNET souhaite avoir des précisions sur les différents postes prévus et notamment à quel service ils seront détachés

M.ALLEGRINI précise d'abord qu'il s'agit d'un soutien pour les services et une opportunité pour ces personnes en contrats d'apprentissage. Il est envisagé 1 poste au service RH, 1 pour les espaces verts, 1 pour l'électricité, 1 service restauration et 1 au service festivité. Il précise que ces contrats sont basés sur la réciprocité. Les tuteurs font part de leur savoir et les postulants peuvent apporter une dynamique.

M.MARTINELLI approuve totalement cette démarche qui est un exemple, pour les entreprises, d'un soutien à l'apprentissage.

Vote à l'**Unanimité**,

#### **Rapport n°8: Transfert de la compétence « Infrastructure de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » au SMED13.**

M.BRONDOLIN informe que la commune a reçu son 1<sup>er</sup> véhicule électrique.

Mme POURCIN demande si les emplacements ont été définis ?

M.BRONDOLIN répond que le parking de l'Oratoire est présagé avec 1 place normale et une pour personne à mobilité réduite. Il précise que le paiement de rechargement se fera avec une application mobile, aucun dépôt numéraire.

M.PIGNET demande si ce parking doit être alimenté par un réseau électrique particulier et s'interroge sur les montants des cotisations qui ne sont pas précisées après 2018

M.BRONDOLIN affirme que le parking de l'Oratoire est bien alimenté en électricité, pas de réseau particulier. Il précise que les cotisations se termineront en 2021 et que l'ADEME subventionne à 50%

Vote à l'**Unanimité**.

#### **Rapport n°9: Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques 2014.**

Aucun débat

Vote à l'**Unanimité**.

### **Communication des décisions**

Mme EIDENWEIL demande si toutes ces décisions sont déjà payées ?

Mme le Maire répond que toutes ces dépenses sont déjà engagées. Elle annonce aussi que suite à la Commission Permanente du CD13 6 subventions ont été allouées à la commune dans le cadre des travaux de proximité.

### **Questions diverses**

Mme ANDREIS fait information de problèmes d'incivilité dans le vieux village et notamment près de la place de l'église où se regroupent des jeunes malveillants.

Mme le Maire souhaitait justement aborder ce problème et fait lecture du courrier réponse adressé aux pétitionnaires.

Mme le Maire rappelle que depuis début juillet la police municipale est passée en horaires d'été ce qui permettra plus de patrouille dans le village. Pour les problèmes nocturnes la gendarmerie prend le relais. La vidéo protection vient en appui.

Mme EIDENWEIL informe qu'elle a reçu un courrier de la poste relatif à la numérotation des rues et souhaite savoir où en est la commission. Elle rappelle qu'en 2008 la commission a été créée, puis renouvelée en 2014

Mme le Maire précise que la poste en partenariat avec la commune gère la numérotation des rues. Aujourd'hui 500 adresses ont été changées.

Pour la numérotation des hameaux et des quartiers de campagne cela se fera plus tard en appui avec la commission « Hameaux » co-présidée par M.MOTOT.

Mme ANDREIS approuve le soutien que la collectivité aux agriculteurs via les locations de terres agricoles et souhaiterait qu'une démarche similaire soit faite auprès des commerçants et artisans qui souhaiteraient s'installer dans le village.

M.MARTINELLI confirme qu'il est important de soutenir les commerçants et artisans et de favoriser leur installation. La commune a des aides à travers « Agglopoles Initiative » mais elle ne peut pas intervenir sur le choix des propriétaires qui fixent souvent un loyer trop onéreux.

Mme ANDREIS demande si la régularisation du local (des infirmières) rue F Pauriol a abouti

Mme le Maire répond que la procédure est en cours.

### **Informations diverses**

Vendredi 14 Juillet → Commémoration fête nationale de la République RDV 11 h Parvis Hôtel Ville

Mardi 11 Juillet → Ouverture des Marchés Nocturnes (tous les mardis → 15 août)

Vendredi 14 Juillet → Fête nationale (Bal, Feu d'artifice, retraite aux flambeaux)

Judi 20 Juillet → Projection en plein air spectacle « Opéra Pinocchio » Place R Coustet (gratuit)

Vendredi 21 Juillet → Passage du Tour de France de vélo

Samedi 02 Septembre → Forum Associations

Prochain Conseil Municipal → 27 septembre

M.ALLEGRINI prend la parole pour remercier tous les élus pour leur présence lors des 2 conseils municipaux auxquels il a suppléé Mme le Maire, sans oublier son épouse pour sa patience.

Il félicite aussi les services techniques pour leur intervention de nettoyage au cimetière et autres sites.

M.ARMENICO remercie M.ALLEGRINI pour sa réactivité sur la propreté du cimetière, et informe que suite à ses remarques faites lors du CM du 24 mars, 48 heures après les ST étaient intervenus.  
Mme EIDENWEIL demande si les différentes convocations pourraient être envoyées par mail ?  
Mme le Maire dit que les services iront de plus en plus dans ce sens.

Mme le Maire clôture la séance par une invitation à boire un verre de l'amitié pour le début de vacances.

Fin de la séance 21h30